

**COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220**

Date de la convocation : 20 Avril 2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 09
- présents : 08
- exprimés : 09

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

Le 28 Avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaients présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mme Nadine ROLLET, Mr Michel MAROTTE, Mr Guillaume BLANCHARD, Mr Patrick MARE, Mr Sébastien DIETZ, Mr Raynald LEFEBVRE.

Etait absent excusé : Mr Christophe TISSIER qui a donné procuration à Mme Nadine ROLLET.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROLLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 28 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ VENTE DU C15 - délibération 2022/016

VU la délibération 2022/002 du conseil municipal en date du 10 Janvier 2022 décidant de la cession du C15 répertorié sous le n° d'inventaire 88 et fixant les conditions de celle-ci,

Vu les 8 propositions d'achat reçues chacune sous enveloppe cachetée,

Vu le prix le plus élevé de 2 400€ proposé par Mr Olivier DERMINOT domicilié 794 route de Robinson 63160 BONGHEAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- de céder le véhicule C15 répertorié sous le n° d'inventaire 88 Mr Olivier DERMINOT domicilié 794 route de Robinson 63160 BONGHEAT pour un montant de 2 400€,

DIT

qu'en cas d'annulation de la vente pour quelque raison que ce soit le véhicule sera cédé aux 2 plus offrants suivants par ordre décroissant de prix proposé :

-Mr Grégoire LEVASSORT - Chez Mr Hubert RENARD - 13, avenue Félix Faure 75015 PARIS - 2 050€

-Mr Roger ALBERT - 7 La Fringale 58220 PERROY - 2 010€

DIT que cette recette sera portée au budget principal de la commune.

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ DENOMINATION DE LA SALLE COMMUNALE - délibération 2022/017

Me le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la salle communale en la baptisant au nom de Emile PRÊTRE, un ciézois qui a donné de sa personne pendant la seconde guerre mondiale pour préserver son village. Il a été déporté dans un camp le 5 Mai 1944 et est décédé le 1^{er} Mars 1945.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de Mr Jean-Michel PRÊTRE, son petit-neveu,

Considérant que les frais d'apposition de plaques indicatives seront à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-procède à la dénomination de la salle communale ainsi qu'il suit :

Salle communale Emile PRÊTRE

-charge Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ DEFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT FEUILLOT : ACHAT DU TERRAIN CADASTRE ZA 224 - délibération 2022/018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Pierrette PASCAULT, propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 224 d'une surface 394m² au lieu-dit Feuillot, a donné son accord pour la céder à la commune afin qu'elle y installe une défense incendie.

Le prix fixé est de 3,50€ le m² (soit 1 379€) auxquels s'ajouteront 675€ de frais de géomètre et 250€ de frais de notaire soit un total de 2 304€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir la parcelle ZA 224 d'une surface de 394m² au lieu-dit Feuillot pour un montant total de 2 304€ (frais de géomètre et d'acte notarié compris) pour y installer une défense incendie,

-DIT que la dépense a été portée en dépenses au budget 2022 de la commune,

- AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ MOTION PRESENTEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE : « SANTE : L'EFFONDREMENT DU SYSTEME MET AUJOURD'HUI DES VIES EN DANGER EN NIEVRE » - délibération 2022/019

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion présentée par les élus de gauche du Conseil Départemental de la Nièvre « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » :

Santé : l'effondrement du système met aujourd'hui des vies en danger en Nièvre

L'article 5 de notre Loi fondamentale énonce que « le Président de la République veille au respect de la Constitution ». Parmi les droits garantis par celle-ci figure, depuis 1946, le droit à la santé dont le Conseil Constitutionnel fait, depuis une décision de 1994, un élément du droit à la dignité de la personne humaine.

Or, ce droit fondamental n'est plus garanti dans la Nièvre.

Chaque semaine, les élus et les habitants de la Nièvre assistent impuissants à de nouvelles fermetures de services hospitaliers : fermeture du service de médecine à l'hôpital de La Charité-sur-Loire, fermeture temporaire faute de sage-femme du centre périnatal de proximité de Cosne-sur-Loire, menaces de fermeture du service de médecine et du service de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de Château-Chinon.

La situation, déjà critique hier, est aujourd'hui telle qu'accoucher dans la Nièvre n'est plus possible.

Cet état de faits piétine le droit fondamental à la santé sur notre territoire en privant les femmes de la possibilité d'accoucher dans des conditions normales de soins, d'attention et de sécurité.

Nombre de sages-femmes, dans l'impossibilité d'accompagner leurs patientes et leurs nouveaux-nés en toute sécurité en raison de leurs conditions de travail, sont aujourd'hui en arrêt maladie pour cause de burn-out.

La situation est dangereuse et intolérable, le sentiment d'abandon est total.

L'Agence Régionale de Santé n'est pas en mesure d'apporter de solutions, alors même qu'à cet effondrement du système hospitalier vient s'ajouter une désertification massive des professionnels de santé libéraux dans la Nièvre.

En dépit de ses nombreuses alertes et d'un Plan Santé très volontariste pour pallier le manque de personnels de santé, le Conseil Départemental en appelle à la responsabilité du Ministère de la santé et plus largement du Gouvernement pour répondre en toute urgence à cette situation indigne d'un pays qui fait de son système de santé et d'accès aux soins l'un des atouts maîtres de son contrat social.

Ce n'est plus une alerte, c'est un S.O.S que les élus de la Nièvre lancent.

En conséquence et considérant la menace de voir se développer des risques sanitaires majeurs, des inégalités injustifiables et inconstitutionnelles vis-à-vis de l'accès à la santé, le Conseil Municipal de Ciez à l'unanimité exige :

- Un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre
- Des moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence et des enjeux
- Des mesures coercitives pour l'installation des professionnels de santé, dans les secteurs hospitalier et libéral

AFFAIRES DIVERSES

- FIBRE : Etat d'avancement de l'installation : selon le calendrier les boitiers de répartition extérieurs seront installés dans chaque hameau d'ici fin juin 2022.
- Aménagement du Bourg : prévision d'enfourer les réseaux électriques (avec l'aide du SIEEEN) et Télécoms (financés par un emprunt).

La séance est levée à 19h50